

Délibération n° 2020/178

Conseil Municipal du 15 décembre 2020

**N° 36**

**DROITS DE VOIRIE ET D'OCCUPATION DU DOMAINE  
PUBLIC (HORS TERRASSES) - TARIFS 2021**

Chers Collègues,

Je vous propose de fixer les droits de voirie et d'occupation du domaine public (hors terrasses), comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 :

Vacation pour demande d'autorisation de voirie.....	5.77 €
Dépôt de matériaux sur la voirie publique entourés d'une clôture ou non (maximum largeur à occuper 1.20m) Le mètre superficiel à la journée.....	2.26 €
Echafaudage reposant sur le sol ou suspendu en faisant saillie sur la voie publique (renfermé ou non dans la clôture de chantier) Le mètre linéaire à la journée.....	2.05 €
Etalage mobile ayant une saillie comprise entre 0.30m au moins et 1.50m au plus Le mètre linéaire annuel.....	8.42 €
Mise en place de nacelle sur voie publique (renfermée ou non dans la clôture de chantier Le mètre linéaire à la journée .....	2.05 €
Distributeur d'essence fixe ou mobile, l'unité par an.....	69.03 €
Distributeur automatique autre, l'unité par an.....	31.73 €
Canalisation souterraine affectée à un usage industriel ou autre et traversant la voie publique (le Conseil Municipal se réservant le droit de majorer cette tarification selon l'importance de la canalisation en cause).....	138.10 €
Canalisation souterraine affectée à un usage industriel ou Autre, établie longitudinalement sous la voie publique d'un diamètre inférieur à 0.20m Le mètre linéaire annuel.....	2.05 €
D'un diamètre égal ou supérieur à 0.20m Le mètre linéaire annuel.....	4.27 €
Chevalet et panneau mobile à raison d'un chevalet ou Panneau mobile commerce.....	Gratuit
Exposition de véhicule à caractère commercial Le mètre carré annuel.....	15.50 €
Publicité, motifs et supports publicitaires à titre provisoire	

**Ville de Petit-Quevilly – Délibération n° 2020/178 du 15 décembre 2020 - 2**

Et dans un but commercial (notamment oriflammes  
Publicitaires de type "WINDSURF"  
L'unité par an.....31.73 €

Benne sur voirie  
A la journée.....10.27 €

Gargouille sur trottoir  
Le mètre linéaire.....39.47 €

Surbaissé de trottoir  
Le mètre carré.....49.37 €

Cabane de chantier  
A la journée.....1.64 €

Clôture de chantier (m<sup>2</sup> d'occupation du domaine public  
délimité entre la clôture de chantier et la limite du  
domaine privé)  
Le mètre carré à la journée.....0.15 €

Etalement m<sup>2</sup> de surface occupée pour remise  
en sécurité dans immeuble  
Le mètre carré mensuel.....4.88 €

Installation de grue  
Forfait.....270.70 €

Soit une diminution de 0.23% des tarifs pour l'année 2021.

Les tarifs désignés ci-dessous sont réduits comme suit :

- Exposition de véhicule à caractère commercial : 10% pour la surface comprise entre 25 et 50 mètres carré et de 20% pour la surface au-delà de 50 mètres carré,
- Autres droits de voirie : 10% pour la partie comprise entre 20 et 100 mètres et de 20% pour la partie au-delà des 100 mètres,
- Toute fraction de mètre étant comptée pour un mètre entier.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

Vu l'article L.2121-22, 2° du Code Général des Collectivités Territoriales  
Vu l'article L.2125-1 du Code Général de la Propriété des personnes publiques

Considérant la nécessité de fixer les tarifs des droits de voirie et d'occupation du domaine public (hors terrasses) pour l'année 2021 ;

ADOpte la proposition précitée

FIXE les tarifs des droits de voirie et d'occupation du domaine public (hors terrasses) pour l'année 2021 tels qu'établis ci-dessus.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

La Maire certifie que la présente délibération est exécutoire en application de l'article 2 modifié de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982

La Maire certifie que la présente délibération a été régulièrement notifiée, affichée ou publiée le 22 décembre 2020



Pour expédition certifiée conforme  
La Maire,